

## Comité d'organisation

François Bourdillon, Président de la SFSP  
Jean-Louis San Marco, Président de la Commission d'audition  
Dominique Bessette, DGS  
Martine Le Quellec-Nathan, DGS  
Marie-Claire Paty, DGS  
Christine Jestin, INPES  
Daniel Lévy-Bruhl, InVS  
Anne Castot, Afssaps  
Alexis Jacquet, Afssaps  
Carmen Kreft-Jais, Afssaps  
Renée Pomarède, AMISP  
Anne Mosnier, SFSP/Epiter  
Emmanuel Ricard, SFSP

## Commission d'audition

### Président

Pr Jean-Louis San Marco, Santé publique (Marseille)

### Membres

Mme Christiane Allain - Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)  
Dr Rémi Assathiany, Pédiatre libéral (Issy-les-Moulineaux)  
Mme Marie Auffret-Pericone, Journaliste, Enfant magazine  
Dr Agathe Billette de Villemeur, Conseil Général de l'Isère  
Dr François Bourdillon, Santé publique (Paris)  
Nicolas Brun – Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)  
Dr Marcelle Delour, Pédiatre PMI (Paris)  
Dr Jocelyne Derelle, Pédiatre hospitalier (Nancy)  
Dr. Jean-Pierre Dubos, Pédiatre hospitalier (Lille)  
Pr Bruno Housset, Pneumologue, (Créteil)  
Pr Anne Laude, Professeur de droit à Paris V  
Mme Claudie Le GOAS, Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)  
Dr Marie-France Le Goaziou - Médecin généraliste (Lyon)  
Martine Perez, Journaliste, Le Figaro  
Dr Emmanuel Ricard, Santé publique (Nancy)  
Mme Bernadette Rwegera – Association Ikambere  
Michel Setbon, Sociologue (Aix en Provence)  
Pr Jean-Paul Stahl, Infectiologue (Grenoble)  
Dr Michèle Vincenti, Conseil général de Seine St Denis



## La Société française de santé publique organise une

# Audition publique sur la vaccination des enfants par le BCG

# Levée de l'obligation vaccinale ?

13 & 14 novembre 2006  
CNAMTS – 50, avenue Pr. André Lemierre – Paris 20<sup>e</sup>  
Métro : Porte de Montreuil - ligne 9



Avec le soutien et la participation  
du Ministère de la Santé et des Solidarités

La politique de lutte contre la tuberculose, dont fait partie la vaccination par le BCG, fait l'objet d'une constante attention du ministère de la santé. Le contexte épidémiologique français et les caractéristiques de ce vaccin ont conduit à s'interroger sur la stratégie de vaccination universelle et obligatoire par le BCG. Le ministère de la santé a fait réaliser des expertises complémentaires aux travaux régulièrement menés par le Comité technique des vaccinations (CTV) et le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF). En particulier, en 2004, l'Inserm a publié une expertise sur la place de la vaccination BCG dans la maîtrise de la maladie tuberculeuse. En 2005, le CTV et le CSHPF du ministère de la santé ont émis un avis relatif à la vaccination par le BCG et au renforcement des moyens de la lutte anti-tuberculeuse en France. Cet avis recommande, à terme, une fois une série de mesures préconisées mises en place, une suspension de l'obligation vaccinale et une vaccination sur critères (pays de naissance, origine des parents (de pays de forte endémie tuberculeuse), séjour dans un de ces pays, antécédents familiaux de tuberculose, enfant estimé exposé à la tuberculose par le médecin). Ces avis s'appuient sur des données :

- épidémiologiques : taux d'incidence stable en France avec incidence élevée pour la population de nationalité étrangère en augmentation depuis 1998 et incidence faible pour la population de nationalité française en décroissance,
- d'efficacité vaccinale prenant en compte les effets indésirables de la vaccination par le BCG,
- organisationnelles de la lutte antituberculeuse notamment en matière de dépistage.

De nombreux pays européens ont abandonné la vaccination systématique des enfants par le BCG.

En 2006, l'arrêt de la commercialisation du vaccin par multipuncture qui laisse sur le marché le seul vaccin intradermique, plus difficile à manier avec plus d'effets indésirables, a relancé le débat sur la levée de l'obligation vaccinale, en France. En effet, la balance bénéfique/risque du BCG, c'est-à-dire la prévention des formes graves de tuberculose comparée aux effets indésirables du vaccin, dans le contexte épidémiologique français, interroge sur le maintien de l'obligation vaccinale. Certains professionnels refusent, aujourd'hui, de pratiquer la vaccination BCG, en particulier pour les enfants qu'ils considèrent à faible risque de tuberculose. Les parents et responsables de structures d'accueil d'enfants souhaitent être mieux informés.

L'Académie de médecine a souhaité dans son avis du 13 décembre 2005 que la politique vaccinale du BCG soit rapidement clarifiée.

Les possibles recommandations de vaccination ciblée proposées par le CTV/CSHPF ont amené la Direction générale de la santé (DGS) à saisir le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) et la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE). En juin 2006, le CCNE dans son avis n°92 a émis des réserves sur des recommandations de vaccination ciblée.

En juin 2006, compte tenu de ces différents travaux et avis, la Société française de santé publique (SFSP) en lien avec la DGS a préparé une audition publique afin qu'un large débat ait lieu autour des enjeux de la vaccination BCG associant professionnels et représentants de la société civile.

La décision de levée de l'obligation doit prendre en compte de nombreux facteurs : *épidémiologie* de la tuberculose en France et son inégale répartition sur le territoire ; *caractéristiques individuelles sociodémographiques* ; *balance bénéfique/risque* entre la protection du vaccin et les effets indésirables attendus ; *capacités d'investigation autour des cas*, de diagnostiquer précocement les tuberculoses latentes et maladies et d'assurer le suivi de leur prise en charge ; *modalités d'organisation pour assurer la couverture vaccinale recherchée* ; *aspects éthiques* d'une proposition de vaccination basée des critères d'origine géographique ou de situations sociodémographiques.

C'est de ces enjeux que l'audition publique sur la vaccination des enfants par le BCG traitera.

**Le Compte-rendu de la Commission d'audition sera remis sous 1 mois**

**9h30 Accueil**

**10h00 Ouverture**, Dr François Bourdillon, Président de la SFSP (CHU Pitié-Salpêtrière),

**1<sup>re</sup> session Vaccination par le BCG. Les éléments de la décision**

**Modérateur** : Dr Michel Rosenheim (santé publique, CHU Pitié-Salpêtrière)

**10h15 La politique de lutte contre la tuberculose en France**,  
Dr Martine Le Quellec-Nathan (DGS)

**10h35 Epidémiologie de la tuberculose en France & en Europe**,  
Dr Didier Che et Delphine Antoine (InVS)

**10h55 Les politiques de vaccination par le BCG chez l'enfant en Europe**, Dr Dennis Falzon (InVS- EuroTB)

**11h15 Débat avec la salle**

**11h45 Le vaccin BCG : caractéristiques, bénéfices et limites**,  
Dr Nicole Guérin (Comité technique des vaccinations)

**12h 05 Le vaccin BCG. Profil de sécurité d'emploi**,  
Pr Michel Ollagnier (Pharmacologue, Centre de Pharmacovigilance, Saint-Etienne) et Dr Carmen Kreft-Jais, Unité de Pharmacovigilance (Afssaps)

**12h30 Le traitement des effets indésirables du BCG**,  
Pr Christian Perronne

**12h50 Débat avec la salle**

**13h30 Buffet au self de la CNAMTS**

**1<sup>re</sup> session Vaccination par le BCG. Les éléments de la décision (2<sup>ème</sup> partie)**

**Modérateur** : Dr Michel Rosenheim (santé publique CHU Pitié-Salpêtrière)

**14h30 L'impact épidémiologique des différentes options de stratégie vaccinale**, Dr Daniel Lévy-Bruhl (InVS)

**15h00 Vaccination universelle, vaccination ciblée**, Patrick Zylberman,  
(Centre de recherche médecine, sciences, santé et société, Villejuif)

**15h20 Débat avec la salle**

**15h50 Pause**

**16h10 L'avis du Comité technique des vaccinations (CTV/CSHPF)**,  
Pr Christian Perronne, président du CTV (AP-HP, Garches)

**16h30 Le rôle du programme national de lutte contre la tuberculose**,  
Dr Martine Le Quellec-Nathan (DGS)

**16h50 Débat avec la salle**

**Modérateur** : Dr Michel Rosenheim (santé publique CHU Pitié-Salpêtrière)  
Mot de synthèse (10 min)

**17h30 Fin de la première session**

**9h00** Accueil

**2<sup>e</sup> session Problématique éthique, sociologique et juridique  
des différentes options de stratégie vaccinale par le BCG.  
Table ronde**

**Modérateur :** Martine Bungener (sociologue, CERMES)

**9h30 Avis de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et  
pour l'égalité,**  
Pr Marc Gentilini (Halde)

**9h50 Avis du Comité consultatif national d'éthique sur la suppression  
du caractère obligatoire de la vaccination par le BCG pour la réserver  
aux seules populations à risque,**  
Pr Alain Grimfeld (Comité consultatif national d'éthique)

**10h10 Le point de vue de la Ligue nationale pour la liberté des  
vaccinations,**  
Jean-Marie Mora

**10h30 Débat avec la salle**

**11h00 Pause café**

**11h30 De l'établissement de l'obligation vaccinale aux annonces de sa  
levée : une analyse sociologique des controverses et polémiques autour  
du BCG (1947-2006),**  
Didier Torny (sociologue, INRA)

**11h50 Liberté individuelle et santé collective. Le point de vue juridique,**  
Pr Didier Truchet (Faculté de droit, Paris II, Président de l'Association française  
de droit de la santé)

**12h10 Concilier protection des plus vulnérables et principe d'égalité,  
deux regards,**  
- Pr Pierre Lombrail (Santé publique, Nantes)  
- Pr Danièle Lochak (faculté de droit, Nanterre Paris X)

**12h50 Débat avec la salle**

**Modérateur :** Martine Bungener (sociologue, CERMES)  
mot de synthèse 10 min

**13h30 Buffet au self de la CNAMTS**

### 3<sup>e</sup> session Levée de l'obligation vaccinale ? – Quelles stratégies alternatives ? Le point de vue des acteurs. Table ronde

Chaque intervenant s'est vu remettre un dossier documentaire (synthèse expertise Inserm, avis CTV, avis CCNE, avis Halde, point pharmacovigilance de l'Afssaps) et répond aux questions suivantes :

Au regard du dossier documentaire qui vous a été remis, des présentations et discussions de cette audition publique et à la lumière de votre expérience,

- 1- Etes-vous favorable au maintien ou non de l'obligation vaccinale pour tous les enfants ?
- 2- Etes vous plutôt en faveur :
  - de la vaccination de tous les enfants ;
  - d'une vaccination sur des caractéristiques géographiques (par exemple région de résidence) en fonction de l'épidémiologie locale de la tuberculose ;
  - d'une vaccination sur des caractéristiques individuelles (par exemple sur la base des critères qui ont été proposés par le comité technique des vaccinations) ;
  - d'une vaccination sur des caractéristiques de vie en collectivité (crèche, ...) ;
  - d'une autre stratégie ?

Argumentez votre choix intégrant, d'une part, une ou plusieurs stratégies citées en exemple ci-dessus, et d'autre part, les notions de faisabilité, d'éthique, de modalités d'organisation pour garantir la couverture vaccinale recherchée.

**Modérateur** : Pr Marc Brodin (santé publique, Paris)

**14h30 Médecin traitant**, Dr Claude Berrard (URML, Poitiers)

**14h45 Pédiatres**

- Dr Jean Sarlangue (pédiatre hospitalier, Bordeaux),
- Dr Robert COHEN pédiatre libéral et Infectiologue (ACTIV et InfoVac-France), Saint Maur
- Dr Bruno Percebois (pédiatre de PMI, Epinay sur Seine)

**15h45 Médecin attaché au service de lutte antituberculeuse de Paris**,  
Dr Fadi Antoun, pneumologue (Paris)

**16h00 Médecin attaché au service de lutte antituberculeuse de Guyane**,  
Dr Geneviève Guillot, pneumologue (Cayenne)

**16h15 Médecin chef adjoint des PMI et des crèches de Paris**, Dr  
Véronique Dufour, pédiatre (Paris)

**16h30 Débat avec la salle**

**17h00 Modérateur** : Pr Marc Brodin (santé publique, Paris)  
mot de synthèse

**17h15 Synthèse** : Pr Jean Louis San Marco

**17h30 Fin de l'audition publique**

# Inscription



## Audition publique sur la vaccination des enfants par le BCG organisée par la SFSP

### Levée de l'obligation vaccinale ?

13 & 14 novembre 2006  
CNAMTS – 50, avenue Pr. André-Lemierre – Paris 20<sup>e</sup>



Inscription à 20 euros comprenant les deux repas et les pauses-café. Cette inscription est obligatoire, ne seront admises au sein de l'amphithéâtre que les personnes ayant adressé leur bulletin d'inscription.

|   |   |
|---|---|
| Nom.....  | Prénom.....   |
| Organisme.....  |   |
| .....   |   |
| Adresse.....  |   |
| .....   |   |
| Code postal.....  | Ville.....  |
|  ..... |  ..... |
| Email.....  |   |

**Bulletin à retourner avant le 1<sup>er</sup> novembre 2006**

Société française de santé publique - BP 7 - 54501

Vandoeuvre-lès-Nancy cedex

Tél. (+33.3) 83.44.39.17

Fax. (+33.3) 83.44.37.76

Email : [pn@sfsp.info](mailto:pn@sfsp.info)

Date : / /

Signature :

